



GENERALI GENÈVE MARATHON

RÈGLEMENT OFFICIEL

GENERALI GENÈVE MARATHON 2022

Article 1 – Organisation

La 16ème édition du Generali Genève Marathon est organisée le weekend du 14 et 15 mai 2022 par l'Association Genève Marathon (affiliée à Swiss Athletics) et OC Sport.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident.

Article 2 – Courses au programme

Différentes distances, toutes ouvertes aux femmes et aux hommes, sont au programme de l'événement :

- Marathon 42,195km
- Marathon Relais en équipe de 4 à 6 coureurs
- Semi-Marathon 21,095km
- Semi-Marathon Fauteuil 21,095km
- 10km Course
- 10km Walking
- 10km Nordic Walking
- 5km by Always
- 3km Course Junior
- 2,5km Course Junior
- 2km Course Junior
- 1km Course Junior
- 1km Course Parent/Enfant

Toutes les distances sont ouvertes aux athlètes en fauteuil.

Article 3 – Inscriptions

Les participants peuvent s'inscrire aux différentes courses via la plateforme dédiée jusqu'au 11 mai 2021 inclus.

- Le Marathon est ouvert aux coureurs licenciés et non licenciés de 18 ans au moins, nés en 2004 ou avant.
- Le Semi-Marathon et Semi-Marathon Fauteuil sont ouverts aux coureurs licenciés et non licenciés de 17 ans au moins, nés en 2005 ou avant.
- Le Marathon Relais, le 10km Course, le 10km Walking, le 10km Nordic Walking sont ouverts aux coureurs licenciés et non licenciés de 14 ans au moins, nés en 2008 ou avant.
- Le 5km by Always est ouvert aux coureurs licenciés et non licenciés de 13 ans au moins, nés en 2009 ou avant.
- Le 3km Junior est ouvert aux enfants de 12 et 13 ans, nés entre 2009 et 2010.
- Le 2,5km Junior est ouvert aux enfants de 10 et 11 ans, nés entre 2011 et 2012.
- Le 2km est ouvert aux enfants de 8 et 9 ans, nés entre 2013 et 2014.
- Le 1km est ouvert aux enfants de 6 et 7 ans, nés entre 2015 et 2016.
- Le 1km Parents/Enfants est ouvert aux enfants de 3 à 5 ans, nés entre 2017 et 2019.

Toute personne s'engageant sur une des courses du Generali Genève Marathon devra participer en étant bien entraînée et en bonne santé. Il est ainsi fortement recommandé à chaque participant de faire un bilan médical et de demander l'avis d'un médecin avant de prendre un départ.

Les participants sont inscrits selon l'ordre de réception des paiements. Cependant un nombre maximum de coureurs par course peut être fixé par l'organisation. Une fois ce maximum atteint, les inscriptions ne seront plus prises en considération.

Les inscriptions s'effectuent par internet sur le site : generaligenevemarathon.com

Article 4 – Engagement

Toute inscription étant ferme et définitive, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'erreur d'inscription, d'empêchement pour raison médicale, d'indisponibilité etc.

Pour les participants qui le souhaitent, une assurance « annulation » est proposée au moment de l'inscription et jusqu'au 12 mai 2022. Voir Article 5 pour plus de précisions.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'évènement. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 5 – Assurances

Individuelle accident : l'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire à une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

Domage matériel : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Assurance annulation MUTUAIDE

- Le participant a la possibilité de souscrire à une assurance annulation jusqu'au 12 mai 2022 sans justification aucune. L'assurance doit être souscrite au moment de l'inscription et ne peut être souscrite a posteriori.
- Le participant doit cliquer sur le lien apparent dans sa confirmation de souscription envoyée par email le jour de son inscription pour activer son assurance.

L'annulation via l'assurance MUTUAIDE engendre à titre immédiat l'annulation complète de son inscription et il ne pourra jouir des services proposés par l'organisation du Generali Genève Marathon quels qu'ils soient.

Article 6 – Annulation et modifications de l'événement

L'organisation se réserve le droit de changer le programme des courses jusqu'au jour de l'événement.

Si l'événement devait être annulé pour cas de force majeure (y compris conditions météorologiques difficiles) ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 7 – Parcours

Le tracé de toutes les distances sont mesurés selon les normes en vigueur et sont conformes au règlement fédéral et international des courses sur route (Swiss Athletics et World Athletics).

Les tracés des différentes épreuves sont consultables sur generaligenevemarathon.com

L'organisation se réserve le droit de modifier les horaires et/ou les parcours jusqu'à la veille de l'événement.

Article 8 – Retrait des dossards

La remise des dossards se fera uniquement sur présentation d'une pièce d'identité et du bon de retrait fourni par l'organisation.

Pour les Courses Juniors, le dossard devra obligatoirement être retiré par une personne majeure. Pour le Marathon Relais, le capitaine d'équipe devra retirer l'enveloppe contenant le dossard équipe et les dossards de chaque relayeur. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Si le participant ne peut pas venir récupérer son dossard personnellement le vendredi 13 mai ou samedi 14 mai, une personne tierce peut s'en charger. Elle devra se munir d'une copie de la pièce d'identité du coureur et de son bon de retrait envoyé par mail une semaine avant l'évènement.

Article 9 – Chronométrage

Le chronométrage sera effectué par un chronométreur utilisant un système de chronométrage électronique. Tous les inscrits se verront remettre une puce électronique (collée derrière le dossard et qui ne devra surtout pas être enlevée, découpée ou modifiée) qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et qui servira de contrôle de régularité de course à divers points du parcours. Un concurrent n'empruntant pas l'ensemble du tracé de l'épreuve ne pourra être classé à l'arrivée.

Le dossard doit être entièrement lisible et porté devant lors de la course.

Toutes réclamations peuvent être faites jusqu'à 1 mois après la date de l'événement, passé ce délai, aucune modification ne sera effectuée.

Les parcours sont mesurés officiellement et homologués pour toutes les courses et championnats en Suisse.

Les coureurs qui se feront rattraper par la voiture balai se verront retirer leur dossard et ne feront plus partie de la course. Le dispositif de sécurité sera progressivement levé et les concurrents devront, dès lors, respecter la signalisation routière habituelle et emprunter les trottoirs pour terminer la course. De plus, passé ce délai, l'organisation n'assurera plus les ravitaillements ainsi que l'assistance médicale.

Les temps limites de chaque course sont les suivants :

- 5km : 1h
- 10km : 2h
- Semi : 3h
- Marathon : 6h

Article 10 – Classement et catégories

Votre temps officiel de course sera le temps entre votre passage sur la ligne de départ et votre passage sur la ligne d'arrivée (sauf pour les 10 premiers et 10 premières qui seront classées selon l'ordre d'arrivée). Le classement sera établi à l'aide de ces temps. Un classement par catégorie d'âge sera également établi. Il est rappelé que des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course.

Un prix récompensera les trois premiers de chaque catégorie et distance à l'exception du 10km Walking & Nordic Walking puisqu'aucun classement n'est établi pour cette épreuve.

Marathon

- Hommes H18 : de 18 à 29 ans
- Hommes H30 : de 30 à 39 ans
- Hommes H40 : de 40 à 49 ans
- Hommes H50 : de 50 à 59 ans
- Hommes H60 : à partir de 60 ans

- Femmes F18 : de 18 à 29 ans
- Femmes F30 : de 30 à 39 ans
- Femmes F40 : de 40 à 49 ans
- Femmes F50 : de 50 à 59 ans
- Femmes F60 : à partir de 60 ans

Semi-Marathon

- Hommes H17 : de 17 à 29 ans
- Hommes H30 : de 30 à 39 ans
- Hommes H40 : de 40 à 49 ans
- Hommes H50 : de 50 à 59 ans

- Hommes H60 : à partir de 60 ans

- Femmes F17 : de 17 à 29 ans
- Femmes F30 : de 30 à 39 ans
- Femmes F40 : de 40 à 49 ans
- Femmes F50 : de 50 à 59 ans
- Femmes F60 : à partir de 60 ans

Semi-Marathon Fauteuil

- Hommes
- Femmes

10KM

- Juniors garçon : de 14 à 17 ans
- Hommes H18 : de 18 à 29 ans
- Hommes H30 : de 30 à 39 ans
- Hommes H40 : de 40 à 49 ans
- Hommes H50 : de 50 à 59 ans
- Hommes H60 : à partir de 60 ans

- Juniors fille : de 14 à 17 ans
- Femmes F18 : de 18 à 29 ans
- Femmes F30 : de 30 à 39 ans
- Femmes F40 : de 40 à 49 ans
- Femmes F50 : de 50 à 59 ans
- Femmes F60 : à partir de 60 ans

5km by Always

- Juniors garçon : de 14 à 17 ans
- Hommes H18 : de 18 à 29 ans
- Hommes H30 : de 30 à 39 ans
- Hommes H40 : de 40 à 49 ans

- Hommes H50 : de 50 à 59 ans
- Hommes H60 : à partir de 60 ans

- Juniors fille : de 14 à 17 ans
- Femmes F18 : de 18 à 29 ans
- Femmes F30 : de 30 à 39 ans
- Femmes F40 : de 40 à 49 ans
- Femmes F50 : de 50 à 59 ans
- Femmes F60 : à partir de 60 ans

Courses Juniors

- Fille
- Garçon

La course Parents/Enfants 1km, ne sera pas chronométrée, il n'y aura donc aucun classement par catégorie d'âge.

Tous les prix non perçus le jour de la course sont gardés par l'organisation. Aucun prix n'est envoyé par la poste.

Les participants du Generali Genève Marathon, qui sont âgés de 40 ans et plus, peuvent faire partie de la série Abbott World Marathon Majors Wanda Age Group en gagnant des points de classement mondial dans notre course.

Plus d'informations sur la série Abbott World Marathon Majors Wanda Age Group ici : <https://www.worldmarathonmajors.com/rankings/how-it-works>

Article 11 – Dopage

En matière de dopage, le règlement de Swiss Olympic s'applique à l'événement. Des contrôles pourront être effectués. Les participants peuvent consulter les informations concernant le dopage sur le site internet : www.antidoping.ch

Article 12 – Circulation sur le parcours

Les bicyclettes, engins à roulettes ou motorisés, les poussettes ainsi que les animaux sont formellement interdits sur le parcours, hormis ceux de l'organisation.

Article 13 – Abandon

Tout concurrent souhaitant abandonner devra se présenter à un poste de ravitaillement ou à un poste de secours afin d’y remettre son dossard ainsi que sa puce à l’organisation.

Article 14 – Respect de l’environnement

Les participants sont tenus d’avoir une attitude respectueuse de l’environnement avant, pendant et après la course et d’utiliser les espaces prévus pour le tri des déchets.

Article 15 – Droit à l’image

Lors de son engagement à l’épreuve, chaque concurrent autorise expressément le Generali Genève Marathon (ou ses ayants droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l’épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l’épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 16 – Protection des données

Conformément à la loi fédérale sur la protection des données du 19 juin 1992, vous disposez d’un droit d’accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Article 17 – Communications de la part de l’organisateur

Le participant autorise l’organisateur à lui envoyer des newsletters et communications diverses en rapport avec l’événement et avec d’autres événements sportifs organisés par l’organisateur.

Article 18 – Prise d’images aériennes

Tout participant à l’évènement atteste avoir été informé que le jour de l’évènement, des aéronefs télépilotes (drones) seront utilisés à des fins de tournage. Tout participant pourra se situer lors de sa participation à l’évènement à moins de 30 mètres de l’aéronef précité.

Tout participant à l'événement atteste également avoir été informé que des zones préalablement définies par l'opérateur, identifiées par des plots multicolores et dont l'accès est formellement interdit au public comme aux participants, seront mises en place par l'opérateur afin de permettre un atterrissage en cas d'incident en vol.

Article 19 – Acceptation du règlement

La participation au Generali Genève Marathon implique l'acceptation expresse par chaque concurrent dudit règlement.